



## Demande d'analyse à l'égard de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages

N° de l'échantillon attribué  
par le laboratoire :

Personne ayant trouvé / amené l'animal : Nom, prénom : _____	Personne ayant prélevé / envoyé l'échantillon Nom, prénom : _____	Analyse demandée par : Canton : _____
Adresse : _____	Adresse : _____	N° de l'échantillon attribué par le canton : _____
Tél / portable : _____	Tél. / portable : _____	Date et heure de la découverte / du prélèvement : _____

### Lieu de la découverte des oiseaux sauvages :

Coordonnées géographiques : X : \_\_\_\_\_ Y : \_\_\_\_\_, si inconnues :

Adresse : NPA : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Indications plus précises : \_\_\_\_\_

**Si oiseau bague numéro de bague :** \_\_\_\_\_

Le lieu de la découverte se situe en **zone d'épizootie** (voir verso) :  Hors de toute région / zone définie  Région à risque

Cas déjà connu chez un oiseau sauvage :  Région de contrôle  Région d'observation

Cas déjà connu chez la volaille domestique :  Zone de protection (3 km)  Zone de surveillance (10 km)

### Motif du prélèvement :

Trouvé mort, animal isolé  Trouvé mort, plusieurs animaux sur un même site  Capturé vivant, animal blessé

Capturé vivant, sain  Capturé vivant, signes cliniques  Chasse, signes cliniques  Chasse, sain

**Si des échantillons sont prélevés sur plus d'un oiseau sauvage, il faut prélever des échantillons individuels sur chaque oiseau supplémentaire (pas de pool, sur le lieu de la découverte). Au plus 5 animaux sauvages par lieu de découverte. Les échantillons doivent être étiquetés individuellement, de sorte à éviter les confusions.**

### Espèce de l'oiseau sauvage 1 (pour déterminer l'espèce, veuillez consulter le verso de ce formulaire) :

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 01 Grèbe castagneux | <input type="checkbox"/> 06 Oie cendrée      | <input type="checkbox"/> 11 Fuligule morillon | <input type="checkbox"/> 16 Foulque macroule        |
| <input type="checkbox"/> 02 Grèbe huppé      | <input type="checkbox"/> 07 Sarcelle d'hiver | <input type="checkbox"/> 12 Harle bièvre      | <input type="checkbox"/> 17 Mouette rieuse          |
| <input type="checkbox"/> 03 Grand Cormoran   | <input type="checkbox"/> 08 Canard colvert   | <input type="checkbox"/> 13 Buse variable     | <input type="checkbox"/> 18 Goéland leucopnée       |
| <input type="checkbox"/> 04 Héron cendré     | <input type="checkbox"/> 09 Nette rousse     | <input type="checkbox"/> 14 Épervier d'Europe | <input type="checkbox"/> 19 Pigeon biset domestique |
| <input type="checkbox"/> 05 Cygne tuberculé  | <input type="checkbox"/> 10 Fuligule milouin | <input type="checkbox"/> 15 Faucon crécerelle | <input type="checkbox"/> 20 Moineau domestique      |

99 Autre espèce ou non identifiable (motif) : \_\_\_\_\_

Type de prélèvement :  Écouvillons cloacal  Écouvillons trachéal  Écouvillons mixtes choanaux-cloacaux

le cadavre **seulement en accord avec le laboratoire**

Oiseau sauvage 2 : espèce : \_\_\_\_\_ Type de prélèvement : \_\_\_\_\_

Oiseau sauvage 3 : espèce : \_\_\_\_\_ Type de prélèvement : \_\_\_\_\_

Oiseau sauvage 4 : espèce : \_\_\_\_\_ Type de prélèvement : \_\_\_\_\_

Oiseau sauvage 5 : espèce : \_\_\_\_\_ Type de prélèvement : \_\_\_\_\_

Autres mesures :  Cadavre conservé  Cadavre éliminé

Remarques :

## Détermination de l'espèce

La détermination de l'espèce exacte d'un oiseau doit être effectuée par une personne spécialisée. Dans les cantons, il s'agit le plus souvent des **gardes-chasse**. À défaut, il est possible de faire appel à des **ornithologues locaux**, assurant bénévolement la surveillance ornithologique.

De nombreux ouvrages permettent de déterminer l'espèce d'un oiseau (cf. bibliographie ci-dessous). En outre, la station ornithologique présente sur son site sous « Les oiseaux de Suisse » un répertoire des espèces d'oiseaux avec des illustrations et des descriptions ([www.vogelwarte.ch](http://www.vogelwarte.ch)). Ce site ne donne certes pas des clefs d'identification et omet de rares hôtes hivernaux, mais il permet du moins de confirmer la détermination de l'espèce et de nommer correctement les oiseaux reconnus pour éviter les dénominations familières ou générales, telles que « canard » ou « cygne ».

Si une identification sans équivoque de l'espèce n'est pas possible, prière de **photographier l'oiseau mort** et d'envoyer les photos par courriel pour identification à la station ornithologique ([info@vogelwarte.ch](mailto:info@vogelwarte.ch)) avec en objet « Surveillance de la grippe aviaire : détermination de l'espèce aviaire ».

Voici les prises souhaitées :

- 2 à 3 prises générales
- une prise de la tête avec le bec
- une prise de l'aile ouverte vue de dessus

Si l'espèce exacte de l'oiseau ne peut être déterminée qu'après l'envoi des échantillons à analyser, il faudra, au moment d'indiquer la désignation exacte à l'OSAV ([info@blv.admin.ch](mailto:info@blv.admin.ch)), indiquer également le numéro cantonal de l'échantillon correspondant.

### Bibliographie recommandée pour la détermination de l'espèce :

GRANT Peter J. et al., *Le guide ornitho*, Delachaux & Niestlé, 1999, 400 p.

ISBN 2603011421

(Prix env. 46 CHF)

Jonsson L., *Les oiseaux d'Europe d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*, Nathan, 2004, 500 p.

ISBN 2092410520

(Prix env. 50 CHF)

## Zones d'épizootie

### Région à risque :

région désignée par l'OSAV présentant un risque élevé de grippe aviaire (mesures préventives conformément à l'art. 10, al. 1, LFE)

### Hors de toute région :

pas dans la région à risque

### Cas chez un oiseau sauvage :

en cas de mise en évidence de grippe aviaire sur un oiseau sauvage, une région de contrôle et une région d'observation sont définies (art. 122f OFE)

### Cas chez la volaille domestique :

en cas de mise en évidence de grippe aviaire sur de la volaille domestique, un territoire de 3 km de rayon autour du lieu de découverte est décrété zone de protection et un territoire de 10 km de rayon autour de ce lieu, zone de surveillance (art. 88 OFE)